

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{ER} juin 2016

Le premier juin deux mil seize à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de CREYS MEPIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de CREYS MEPIEU, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents :

Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, Séverine **POETE**, Isabelle **MAYEN**, René **GIPPET**, Geneviève **HERBEPIN**, David **ARNAUD**, Ligia **HODY**, Jean-Claude **GENGLER**, Stéphanie **BATAILLON**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**

Excusée : Nadine **MELLET**

Date de la convocation : 26 mai 2016

Secrétaire de séance : Jean-François **DUBOIS**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 31 mars et du 26 avril 2016.

REVISION DU TARIF DES EAUX 2016/2017

M. le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs du service des eaux. Il est proposé de maintenir les taux en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe ainsi les nouveaux tarifs du 1^{er} Juillet 2016 au 30 Juin 2017 :

1. Le droit fixe indépendant de la quantité d'eau est fixé à :
 - **20 €** par an pour tout branchement d'un diamètre inférieur à 30 mm
 - **61 €** par an pour tout branchement d'un diamètre égal ou supérieur à 30 mm
2. Le prix du m³ d'eau consommée est fixé à la somme de **0,65 €**
3. La redevance à payer dans le cas où le compteur d'eau serait détérioré à la suite d'une négligence de l'usager (protection insuffisante contre le gel par exemple), est fixée à **100 €**.
4. Le droit de réouverture d'un abonnement précédemment interrompu ou l'ouverture d'un compteur neuf est fixé à **50 €**.

M. Le Maire rappelle que l'intercommunalité devrait reprendre la gestion du service de l'eau à partir de 2020.

Il fait part au Conseil de l'attribution par l'agence de l'eau d'une subvention de 53 068 € pour les travaux d'amélioration du réseau d'eau potable de la commune. Cette subvention a été calculée sur une dépense subventionnable prévisionnelle de 176 896 € H.T. Le marché ayant été attribué pour un montant de 99 995.50 € H.T, la subvention sera revue proportionnellement.

RESILIATION BAUX VOLVO – ZA MALVILLE

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2015.10.05 du 17 décembre 2015 par laquelle les loyers de la société VOLVO étaient suspendus à compter du 1^{er} janvier 2016 et du départ des locaux de cette société au 1^{er} avril 2016.

Il donne lecture du projet de résiliation conventionnelle des baux consentis par la commune à la société VOLVO COMPACT EQUIPMENT,

Il demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer ce document ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Rappelle qu'il s'agit de

- L'atelier 1 : 1 430 m²
- L'atelier 2 : 365 m²
- L'atelier 3 : 1 400 m², sis ZA Malville

Charge M. Le Maire de signer la résiliation des baux consentis par la commune à la société VOLVO COMPACT EQUIPMENT.

M. Le Maire informe le Conseil qu'il doit rencontrer M. BAVOISY (METAL INCO) pour convenir des conditions, de déménagement à Malville. Il précise que la société VOLVO stocke du matériel, à Malville, qui devrait être repris par METAL INCO. Deux robots sont encore en place mais devraient être vendus en juillet prochain. Jean-François **DUBOIS** a fait visiter le local de 1400 m² à la société LDE, qui est à la recherche d'un lieu de stockage pour son matériel, nécessaire à la déconstruction du site de Malville. Ce local répond tout à fait à ses attentes. Malheureusement, la commune ne peut lui répondre dans l'immédiat, car elle attend la réponse de METAL INCO, elle aussi intéressée par ce local.

CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER ENTRE FAVERGES ET MOLLARD-VIRET

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2016.02.09 du 02 mars 2016, par laquelle était décidée :

- l'acquisition des parcelles 227AB n° 281 et 311 m² de la parcelle 227 AB n° 283

- le versement de frais d'éviction à M. Jean-François ARNAUD, dans le cadre de la création d'un chemin piétonnier entre Faverges et Mollard-Viret.

Lors de l'établissement de cette délibération, il a été omis de préciser qu'une servitude de passage devait être laissée à M. Jean-François ARNAUD.

Il demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après qu'Isabelle MAYEN se soit retirée de la salle des délibérations,

A l'unanimité,

Décide de laisser une servitude de passage à M. Jean-François ARNAUD

Précise que cette servitude sera de 6 mètres sur la parcelle section 227AB n° 283 en limite avec les parcelles section 227AB n° 237 et 227AB n° 284.

DEMANDE que cette servitude soit intégrée dans l'acte de vente établi par l'Office notarial de MORESTEL

CONVENTION FINANCIERE 2016 - RESTAURANT SCOLAIRE

L'association GAVROCHE dont le siège social est à Creys Mépieu gère le restaurant scolaire de la commune. Cette association sollicite auprès de la commune une participation financière de **68 169.83 €** (soixante-huit mille cent soixante-neuf euros et vingt-trois centimes). A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier qui comporte les comptes de résultats 2015 du restaurant scolaire.

Le compte de résultat 2015 laisse apparaître un excédent de **21 483.31 €**, M. Le Maire propose de déduire cette somme de la demande de subvention, soit **46 686.52 €**. Il propose de porter ce montant à 40 000 € et de réajuster cette somme en fonction des besoins de Gavroche, qui assure le service cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016

M. Le Maire demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération,

A l'unanimité,

Considérant l'explication de M. Le Maire,

Compte-tenu de la nature de cette subvention qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Décide de verser une subvention de **40 000 €** (quarante mille euros) à l'association **GAVROCHE**,

Charge le Maire de signer une convention financière avec l'association **GAVROCHE** pour participer à la gestion du restaurant scolaire.

SUBVENTION GAVROCHE –MULTI ACCUEIL –convention financière

M. Le Maire fait part de la demande de subvention présentée par l'association GAVROCHE pour le multi-accueil pour un montant de 15 328 €.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Charge le Maire de verser une subvention, à l'association GAVROCHE, d'un montant de 15 328 €, au titre du multi-accueil.

Charge le Maire de signer la convention financière relative au versement de cette subvention.

SCI DE LA PLAINE DE MEPIEU

Dans le cadre de la création d'un chemin piétonnier le long de la RD 16 à Mépieu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Charge M. Le Maire d'adresser un courrier à la SCI RICHARD de la Plaine de Mépieu, précisant les conditions d'acquisition des parcelles concernées par la création de ce chemin :

- Prix d'acquisition au m² : 0.50 €

- Deux servitudes d'accès :

1^{ère} : pour la société PERRIN, d'environ 15m, sur la parcelle section 227 E n° 240

2^{ème} : pour la SCI RICHARD de la Plaine de Mépieu, d'environ 5 mètres, située en face du chemin rural « de Mépieu à Malville » sur la parcelle section 227 E n° 224 pour accéder à la parcelle section 227 E n° 245.

Dès que ces conditions seront acceptées par la SCI, ce dossier sera à nouveau présent lors d'un conseil municipal pour entériner ces décisions.

Ce chemin piétonnier a été réalisé par la société PERRIN, Le projet de la municipalité est de réaliser la liaison entre ce chemin et le hameau de La Gorge.

AVENANT n° 2 – BAIL DE LOCATION 141, MONTEE DE LA VILLE

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2015.09.06 du 12 novembre 2015 par laquelle Mme Marie-Ange COTTEREL demandait que soit ajouté le nom de M. Stéphane POINAS à son bail de location du logement situé 141, montée de la Ville,

Par courrier du 12 mai 2016, M. POINAS informe la municipalité qu'il a quitté la commune et qu'il ne souhaite plus apparaître sur le bail, et ne plus être garant de Mme COTTEREL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Accepte l'avenant n° 2 stipulant que Mme Marie-Ange COTTEREL reste seule titulaire du bail,

Accepte le retrait du bail de M. Stéphane POINAS,

Accepte le retrait en tant que caution de M. Stéphane POINAS

Charge M. Le Maire de demander à Mme Marie-Ange COTTEREL de présenter un nouveau garant dans les meilleurs délais.

M. Le Maire rappelle que le logement du RDC de ce bâtiment est libre.

Ces deux logements sont équipés d'un chauffage au gaz. La municipalité reçoit les factures et les répercute aux locataires. C'est une gestion administrative lourde. Une installation électrique est à l'étude. Une décision à ce sujet sera prise prochainement. René GIPPET pense qu'il est nécessaire de revoir l'isolation de ces logements. Tout particulièrement, il faudrait isoler le « potager » dans le logement du RDC. Jean-Claude GENGLER se charge de montrer le travail aux personnes recrutées pour l'été.

CAMPAGNE DE LA CROIX ROUGE

Une campagne de sensibilisation auprès des habitants de la commune va se dérouler **du 20 juin 2016 au 16 juillet 2016**. Une équipe se présentera chez les habitants, et sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. Cette équipe pourra se présenter entre 12h00 et 21h00 du lundi au vendredi et de 12h00 à 18h00 le samedi. Cette campagne vise à sensibiliser sur les missions d'intérêt général de la croix rouge française. **Elle ne fera pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.**

CREATION DES SERVICES CANTINE ET PERISCOLAIRE

Séverine POETE informe avoir rencontré, aussi bien individuellement qu'en groupe, le personnel de GAVROCHE concerné par le transfert. Véronique CASSON était également présente lors des réunions collectives, bien qu'elle ne soit pas concernée par ce transfert. Au cours de ces échanges et au vu de l'équipement de la cantine, il a été évoqué l'idée de fabriquer les repas sur place. A titre indicatif, 140 repas sont servis journalièrement sur la commune. Après avoir pris des renseignements auprès de la cantine de Vézeronce-Curtin, il s'avère que ce système de cantine autonome réduit considérablement les déchets, qu'il procure une plus grande liberté quant à la gestion des repas. Le personnel devra suivre une formation à l'hygiène, qui pourrait être dispensée par une maman d'élève, qui est diététicienne. Cette personne est également partante pour travailler à l'élaboration des menus.

Cette décision ne serait certainement pas plus économique mais s'inscrit dans une démarche de qualité. M. Le Maire approuve ce projet, et invite Mme POETE à se rapprocher des filières locales d'approvisionnement, ce qui donnerait du sens à cette action. Il rappelle le futur projet de construction de la salle polyvalente, qui intègre la cuisine du restaurant scolaire dans son futur fonctionnement. Donc, la mise aux normes des locaux cantine déjà conçus pour « une marche en avant » ne serait qu'un plus. René GIPPET trouve qu'il s'agit d'une bonne initiative aussi bien dans le cadre du développement durable que dans la valorisation des producteurs locaux.

Ghislaine POZZOBON s'inquiète du devenir du traiteur actuel. Séverine POETE répond qu'il s'agit d'un contrat avec l'association Gavroche, qui l'a informé ne plus avoir la gestion de la cantine au 1^{er} septembre 2016.

Une réunion d'information sur le nouveau mode de gestion de la cantine et du périscolaire est organisée le mercredi 29 juin 2016 à 18h30 salle des Ecoux.

Le centre aéré va être délocalisé à compter du 31 août pour permettre la rénovation des locaux, rue de la Rapine.

CONSTRUCTION ILLICITE - INFORMATION

M. Le Maire doit être entendu par la gendarmerie, dans le cadre de la construction illicite à Faverges.

ZA MALVILLE – Florent MOURIER

M. Le Maire a rencontré Florent MOURIER, artisan plombier, qui serait intéressé par la reprise du terrain loué, jusqu'au 30 juin prochain, par ABB.

FONTAINE DE LA GORGE

La fontaine de la Gorge est en eau ! Jean-Claude GENGLER, et les habitants de la Gorge vont inviter le Conseil à une « réception d'inauguration » de la fontaine. Jean-François DUBOIS est chargé d'apposer un panneau « eau non surveillée » à cet endroit.

PIZZAS DES COULEURS - INFORMATION

Tous les mercredis soirs de 17h00 à 20h30, une vente de pizzas par PIZZAS DES COULEURS aura lieu, rue Joseph DESVIGNES.

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LES ETABLISSEMENTS BOURGOIN DEPANNAGE et TRANSPORTS

M. Le Maire informe le Conseil qu'une convention de fourrière avait été signée par délibération du 23 septembre 2010. En effet, la commune est confrontée au problème de véhicules ventouses ou abandonnés à faire enlever. L'enlèvement de véhicule fait l'objet d'une procédure très réglementée. Il demande au Conseil de bien vouloir renouveler cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

Approuve la convention financière à passer avec les établissements BOURGOIN-DEPANNAGE et Transports de Bourgoin-Jallieu pour l'enlèvement des véhicules et la gestion de la fourrière.

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Jean-François DUBOIS signale la présence d'un véhicule abandonné depuis 15 jours, rue de la Rapine. Après avoir pris des renseignements auprès de la gendarmerie, le propriétaire a été informé de l'enlèvement de son véhicule. Suite à ce courrier, le véhicule a été déplacé sur le parking du groupe scolaire. Au regard de la convention approuvée ci-dessus, la procédure va pouvoir être lancée.

MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX A TITRE GRATUIT

M. Philippe FILLIOD demande au Conseil de bien vouloir approuver la mise à disposition des parcelles :

- Section C n° 30 et 29, à M. RUIZ

- Section AD n° 237 et une partie de la parcelle Section AD n° 235 à Mme Gwendoline CHOLAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance des conventions,

A l'unanimité,

Charge M. Philippe FILLIOD de signer les deux conventions relatives aux parcelles indiquées ci-dessus.

TOUR DE TABLE

Ghislaine POZZOBON

- ✚ A organisé une rencontre avec les présidents des associations afin de faire avec eux un point annuel. Quinze personnes avaient répondu présent sur les 21 comptabilisés. Chaque participant a tout d'abord donné le nombre d'adhérents de son association, puis a ensuite exposé le programme des diverses manifestations passées ou à venir. M. Maire est intervenu car il était étonné que toutes les associations communales ne se connaissent pas, cette réunion a favorisé leur rencontre
- ✚ Rappelle l'inauguration de la via Rhôna le 12 juin prochain. Un départ est organisé à dix heures devant la salle de Faverges pour rejoindre Bouvesse, lieu de l'inauguration. Les cyclistes et les marcheurs sont les bienvenus.
- ✚ a assisté à l'AG de l'ESNI qui se félicite des locaux et du nombre d'adhérents sans cesse croissant.
- ✚ a assisté à l'AG du comité des fêtes, qui est à la recherche d'un trésorier.

- ✚ Fait part du bon déroulement de la fête des Loups d'Almyr, malgré le temps. Cette association est très active, et partante pour participer aux différentes manifestations. Pourquoi ne pas créer un lien avec l'école ?

Jean-Claude **GENGLER**

- ✚ Suite à la demande de Ghislaine POZZOBON, se charge de l'installation d'un puits à cendres au cimetière de Mépieu. Après discussion, il est décidé de végétaliser le mur d'enceinte du cimetière de Mépieu.

Jean-François **DUBOIS**

- ✚ A été contacté par la société Orange au sujet de la fibre optique. Celle-ci est en attente du feu vert du département afin de lancer l'opération consistant à amener la fibre au local télécom des Luippes. Ce feu vert ne peut être donné avant la réception des travaux de la Viarhônga. Il faut donc encore patienter.
- ✚ Va recevoir prochainement le flash info, qu'il se chargera de remettre aux élus pour la distribution dans les boîtes aux lettres.
- ✚ Signale, dans le cadre des travaux d'amélioration du réseau, la diminution de la pression d'eau, rue du Devin, et rue du Bois de Solière, de 8 à 4 bars. Ceci n'a aucune incidence pour les abonnés.

Philippe **FILLOD**

- ✚ Fait part au Conseil de l'attribution à l'entreprise BLANC de l'égoutage sur la commune. Il précise que la commune est divisée en quatre secteurs ; l'employé communal sera chargé d'un seul secteur. Un bon de commande sera remis à cette société à chaque fois qu'il sera nécessaire.
- ✚ Rappelle l'organisation du tour de Valromey le **lundi 11 juillet 2016** et se charge de l'organisation de cette manifestation. Il signale également la présence ce jour-là de Cycl'Oxygène de Passins et de l'Agence de Mobilité.
- ✚ Est à la recherche d'un correspondant du Dauphiné Libéré, suite au départ de Mme BERGER-DUMAS.

Isabelle **MAYEN**

- ✚ Signale de nombreux gravillons suite à la réfection du chemin sous les Briches.

Alain **SUBIT**

- ✚ A remarqué un manque de visibilité, à Mépieu, dû à la haie de M. VESSOT qui déborde sur la route. M. Le Maire charge chaque conseiller de dresser, dans son hameau, la liste des haies non entretenues. Un courrier type sera alors adressé à chaque administré concerné.
- ✚ Signale que le câble ErDF, à Chogne, est entravé par la végétation. Le Maire, avant une quelconque intervention, demande que soit contrôlée la convention signée avec l'EARL les « Jardins d'Arche », pour vérifier à qui incombe l'entretien.

René **GIPPET**

- ✚ Signale que l'égoutage rue de Mérieu n'a pas été réalisé. Philippe FILLOD se charge de faire le nécessaire.

Geneviève **HERBEPIN**

- ✚ Demande si une association a répondu par l'affirmative pour la réalisation d'un char pour représenter la commune lors du comice agricole de Saint-Victor de Morestel. Ghislaine POZZOBON répond que l'association Dyn'hameaux devrait porter ce projet, une réunion est prévue prochainement, elle demandera ensuite l'aide des autres associations de la commune.
- ✚ Est sollicitée par les habitants de Daleigneu car l'éclairage public ne fonctionne pas. Cette panne a déjà été signalée à la CCPC, et devrait être résolue rapidement.
- ✚ A beaucoup apprécié la visite de l'atelier d'AUREDECOR, qui s'investit, entre autre, beaucoup dans l'amélioration des locaux.

M. Le Maire rappelle la fête de la musique le 21 juin prochain et tient à remercier tout particulièrement Christophe BOURG pour son implication dans l'organisation de cette soirée.

Il informe également le Conseil de la sécurisation du mur de soutènement entre la mairie et le centre aéré. Un diagnostic a été effectué, il a été demandé de renforcer ce mur. Des devis doivent être remis par l'entreprise NOMBRET.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 20 JUILLET 2016
20 H 00**